

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Compte rendu de la huitième séance du Comité I

29 Septembre 2016: 09h30 – 12h10

Présidente: K. Gaynor (Irlande)

Secrétariat: J. Scanlon
T. De Meulenaer
D. Kachelriess
M. Sosa-Schmidt
J. Stahl

Rapporteurs: P. Cremona
J. Gray
M. Groves
E. King

Adoption des comptes rendus

CoP17 Com. I Rec. 1

Sous le point 52 de l'ordre du jour, les États-Unis d'Amérique demandent d'ajouter, dans la version anglaise du compte rendu, reviews and assessment après "proposed", dans la deuxième phrase du premier paragraphe, et de remplacer "B1 et B2" par D1 et D2 dans l'avant-dernier paragraphe. Le Japon demande de supprimer "et le Japon" dans la première phrase du dernier paragraphe et d'ajouter "Le Japon demande si le projet de questionnaire fait partie intégrante du projet de décision" après la première phrase de ce paragraphe.

CoP17 Com. I Rec. 2

Sous le point 56.1 de l'ordre du jour, l'Union européenne demande de supprimer "L'Allemagne au nom de" du début de la première et de la deuxième phrase du deuxième paragraphe et ajoute que dans tous les comptes rendus, l'Union européenne doit être désignée Union européenne lorsqu'elle s'exprime au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Elle demande également d'insérer l'Union européenne et ses États membres après "avec l'appui de" dans le quatrième paragraphe. Dans ce même paragraphe, le Japon demande de supprimer la référence à l'Islande et d'ajouter, à la fin de la phrase, tandis que l'Islande soutient la proposition du Japon. Le Japon demande également de remplacer "pour" par "parmi" dans le cinquième paragraphe. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources demande de remplacer "Shark Advocates" par Project Aware Foundation, Shark Advocates International et de remplacer "World" par Wildlife avant "Conservation society" au septième paragraphe. La Présidente souligne que le Comité I a accepté tous les projets de décisions contenus dans l'annexe 1 du document CoP17 Doc. 56.1, amendés en séance sauf le paragraphe a) de la décision 17.FF qui a été renvoyé pour examen par un groupe de rédaction du Comité I.

Sous le point 56.2 de l'ordre du jour, la Nouvelle-Zélande demande d'ajouter au début de la première phrase La Nouvelle-Zélande, au nom de.

Sous le point 74 de l'ordre du jour, la Nouvelle-Zélande demande d'ajouter de l'acoupa de MacDonald et avant "du marsouin du golfe de Californie" dans l'avant-dernier paragraphe. Le Mexique demande propose d'ajouter à l'instar du Mexique après "s'inquiètent" dans le même paragraphe. Il demande de remplacer "de travail" par de rédaction.

CoP17 Com. I Rec. 3

Sous le point 56 de l'ordre du jour, la Présidente indique que le projet de décision devrait être numéroté 17.GG.

CoP17 Com. I Rec. 4

Sous le point 65 de l'ordre du jour, les États-Unis d'Amérique demandent d'ajouter des États-Unis d'Amérique et avant "de l'Ouganda" à la première ligne du deuxième paragraphe.

Sous le point 76 de l'ordre du jour, les États-Unis d'Amérique demandent de remplacer "et le Panama" par les États-Unis d'Amérique et le Panama à la première ligne du deuxième paragraphe.

Les comptes rendus CoP17 Com. I Rec. 1, Rec. 2, Rec. 3 et Rec. 4 sont adoptés tels qu'amendés.

Questions spécifiques aux espèces

71. Gestion du commerce et de la conservation des serpents (*Serpentes* spp.)

La Suisse présente le document CoP17 Com. I.1 préparé par un groupe de rédaction établi par le Comité I et contenant un projet de résolution et des projets de décisions rédigés par le groupe sur la base du document CoP17 Doc. 71 et de ses annexes.

Le projet de résolution et les projets de décisions figurant dans le document CoP17 Com. I.1 sont acceptés. La Présidente note le lien avec le document CoP17 Doc. 45 sur la Traçabilité et recommande au groupe de travail du Comité permanent sur la traçabilité d'inclure la traçabilité des serpents dans ses travaux.

74. Acoupa de MacDonald - *Totoaba macdonaldi* - Possibilités de coopération internationale dans le cadre de la CITES

Le Mexique présente le document CoP17 Com. I. 2 contenant six projets de décisions préparés par un groupe de rédaction à la suite des discussions du Comité ayant porté sur le document CoP17 Doc. 74. Il demande de remplacer "de travail" par de rédaction dans le chapeau, et de donner la liste des membres du groupe de travail. Au nom du groupe de rédaction, il propose d'ajouter (Phocoena sinus; une espèce menacée d'extinction et inscrite à l'Annexe I) après "marsouin du golfe de Californie" dans le projet de décision 17.CC.

Le Comité accepte les projets de décisions figurant dans le document CoP17 Com. I. 2, amendés par le groupe de rédaction.

Questions d'interprétation et application

Contrôle du commerce et marquage

39. Trophées de chasse

L'Union européenne présente le document CoP17 Com. I. 3 contenant des projets de résolution et de décisions préparés par le groupe de rédaction établi par le Comité I afin de traiter les questions issues de la discussion des documents CoP17 Docs 39.1 et 39.2 et s'appuyant sur l'information contenue dans le document CoP17 Inf. 68.

Le Mozambique, la Namibie, le Zimbabwe et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) propose de supprimer le mot "voisins" dans le paragraphe b) iii) des amendements proposés à la résolution Conf. 13.7 (Rev. CoP16), *Contrôle du commerce des spécimens constituant des objets personnels ou à usage domestique*. L'Inde, le Kenya et l'Union européenne s'opposent à cette suppression.

International Wildlife Management Consortium (IWMC) World Conservation Trust, au nom de l'Association internationale des chasseurs professionnels (AICP) et autres groupes de défense de l'utilisation durable

estiment que le mot “chasse” est mal utilisé dans le document CoP17 Com. I. 3. *Conservation Force* exprime sa préoccupation concernant les moyens de déterminer les “avantages” mentionnés au paragraphe 4 du projet de résolution.

Le Comité accepte le projet de résolution et les amendements proposés à la résolution Conf. 13.7 (Rev. CoP16) contenue dans le document CoP17 Com. I. 3.

Amendement des annexes

88. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

La Présidente propose de discuter conjointement les propositions CoP17 Prop. 53, 54 et 55.

La Thaïlande présente la proposition CoP17 Prop. 53, de remplacement de l'annotation #5 par l'annotation #4 pour l'inscription de *Dalbergia cochinchinensis* à l'Annexe II.

Le Mexique présente la proposition CoP17 Prop. 54, d'inscription à l'Annexe II de 13 espèces de *Dalbergia* indigènes du Mexique et d'Amérique centrale. Il propose d'amender la proposition d'origine en ajoutant l'annotation #6 (grumes, bois sciés, placages et contreplaqués) à l'inscription proposée à l'Annexe II.

Le Guatemala, avec des commentaires d'appui de l'Argentine, du Brésil et du Kenya en tant que coauteurs, présente la proposition CoP17 Prop. 55, d'inscription à l'Annexe II du genre *Dalbergia*, à l'exception des espèces inscrites à l'Annexe I. En outre, suite à une discussion avec les auteurs des propositions CoP17 Prop. 53 et 54, le Guatemala propose l'annotation suivante:

Toutes les parties et tous les produits sont inclus, sauf:

- a) Les feuilles, les fleurs, le pollen, les fruits et les graines
- b) Les exportations à des fins non commerciales d'un poids maximum total de 10 kg par envoi
- c) Les parties et produits de *Dalbergia cochinchinensis* couverts par l'annotation #4
- d) Les parties et produits de *Dalbergia* spp. provenant et exportés par le Mexique, à l'exclusion des grumes, bois sciés, placage et contreplaqués qui restent réglementés.

Le Mexique, avec l'appui des États-Unis d'Amérique en leur qualité de Président du groupe de travail sur les annotations propose de remplacer les mots qui suivent “Mexique” dans le paragraphe d) par qui sont couverts par l'annotation #6.

Les trois propositions, ainsi que l'annotation proposée ci-dessus, reçoivent un soutien général de l'Afrique du Sud, de Bahreïn, du Belize, du Canada, de la Colombie, de l'État plurinational de Bolivie, des États-Unis d'Amérique, du Koweït, du Nicaragua, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République de Corée, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, de Singapour, de l'Union européenne et de ses États membres, de l'Uruguay, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'*Environmental Investigation Agency* s'exprimant au nom de *Born Free Foundation*, du Centre du droit international, de *Global Eye*, du Réseau pour la survie des espèces, du *World Resources Institute* et du WWF.

Le Belize indique que tout en soutenant les trois propositions en principe, il souhaite exprimer sa préoccupation concernant la mise en œuvre de l'inscription proposée au niveau du genre, du point de vue de l'identification, de la traçabilité et de l'absence potentielle de déclaration du commerce au niveau des espèces. Le Brésil, tout en soutenant l'annotation proposée, émet des réserves concernant l'efficacité des annotations #4 et #6 pour les espèces mentionnées au paragraphe c) et au paragraphe d) amendés respectivement. La Chine est préoccupée à l'idée que tous les produits finis ne soient pas inclus dans la dérogation car elle estime que cela éviterait des problèmes d'application.

L'Égypte, le Guyana, l'Inde et le Pakistan se déclarent préoccupés par le fait que certaines espèces de *Dalbergia* ne sont pas menacées par le commerce non durable et en conséquence, ne remplissent pas les critères d'inscription à l'Annexe II. Le Pakistan demande qu'une espèce en particulier *Dalbergia sissoo*, soit exclue de l'inscription. Le Qatar observe que la mise en œuvre de l'inscription est difficile pour des raisons d'identification.

La Présidente note un appui total pour les propositions CoP17 Prop. 53 et 54, cette dernière telle qu'amendée par l'ajout de l'annotation #6.

Toute notant les préoccupations soulevées par certaines Parties, la Présidente conclut que le Comité soutient également la proposition CoP17 Prop. 55. Cette proposition d'inscription du genre *Dalbergia* à l'Annexe II, à l'exception des espèces inscrites à l'Annexe I, et comprenant l'annotation proposée par le Guatemala et amendée par le Mexique est acceptée par consensus. La proposition remplace les propositions CoP17 Prop. 53 et 54.

La séance est levée à 12h10.